

FUSION, REPRISE OU CESSION D'ACTIVITÉ : STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE

Les structures de l'économie sociale et solidaire s'engagent dans des opérations de rapprochement qui ont pour objectifs de renforcer leur poids face aux financeurs, de consolider leur assise financière, de faire face à la concurrence du secteur lucratif, et d'améliorer la qualité de leurs services. Dans le secteur sanitaire, social et médico-social, ces opérations leur permettent notamment d'établir des synergies entre

activités complémentaires, de disposer de moyens supplémentaires, de réaliser des économies d'échelle et de permettre la mobilité professionnelle interne des salariés. En fonction des enjeux du projet, il s'agit de bien identifier l'outil juridique adéquat. C'est à ce stade que le choix entre fusion-absorption, fusion-crédation, scission ou apport partiel d'actifs (également appelé dans la pratique « reprise d'activité ») sera opéré.

Doivent ensuite être préparés tous les aspects du projet : ingénierie juridique et fiscale (dans le respect des nouvelles règles posées par la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et de ses décrets d'application), transfert des autorisations (avec le nouveau mécanisme de rescrit administratif), incidences sociales du projet, rôle des différentes parties prenantes.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux d'un projet de rapprochement et les critères de choix du schéma à retenir
- Identifier les éléments clés, les questions à se poser, les prérequis, les facteurs de risque
- Maîtriser les mécanismes juridiques et sociaux d'un projet de rapprochement

CONTENU

L'amont du projet

Les éléments déclencheurs et les objectifs du projet

La méthodologie : gestion de projet, planning, rôle de chacun

Les mécanismes juridiques

Fusion-crédation et fusion-absorption

Scission

Apport partiel d'actifs

Particularités pour les associations reconnues d'utilité publique et les fondations reconnues d'utilité publique

Les incidences administratives et fiscales

Le transfert des autorisations et le nouveau mécanisme de rescrit fiscal

Le régime fiscal des opérations de fusions entre associations et entre fondations

Les incidences sociales

L'information-consultation des représentants du personnel

Sur le plan individuel : le transfert des contrats de travail en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail

Sur le plan collectif : le sort de la convention collective, des accords d'entreprise, des usages et engagement unilatéraux et les délais impartis

Les incidences sur la structuration des instances représentatives du personnel



17 & 18 mars 2016



Paris



632 €
par personne



2 jours



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Prérequis

Connaissances de base du secteur privé non lucratif et des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Directeurs généraux, directeurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices, études de cas/de situations
- travaux en sous-groupes
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit des associations et des fondations
- Avocat spécialisé en droit social